

## Enregistrement des contrats de mariage de commerçants (1829-1934)

Répertoire dactylographié.

**Réalisation :**

M. Durand, *Répertoire des registres des contrats de mariage des commerçants*, 1829-1934, 7 p.

**Dématérialisation :**

Cet instrument de recherche a connu une première version papier, consultable au CARAN (sous le numéro MC/43), avant son édition électronique dans la SIV (2013). Cette version dactylographiée est désormais obsolète.

Le [Répertoire des registres des contrats de mariages des commerçants](#) est consultable en ligne, sous une forme revue et corrigée par M.-F. Limon-Bonnet.

**Précisions :**

Les registres sont numérisés et en ligne en mode images (2015-2017).

Les contrats de mariage pouvant avoir des conséquences sur le crédit d'un commerçant, le Code de commerce (1807) demanda à ce que le régime marital adopté lors de ces unions puisse être connu du public (art. 67). À ce titre, les notaires qui avaient reçu ou dressé ces contrats de mariage devaient en transmettre un extrait au tribunal compétent pour qu'il y soit enregistré (art. 68).

Ces registres font l'objet d'une indexation collaborative depuis le blog "Archives nationales participatives" : [archivnat.hypotheses.org/195](http://archivnat.hypotheses.org/195)

N'hésitez pas à prendre part vous aussi à cette indexation collaborative !